



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018

Présents : ANDRE Jean-Marc, BOYER Jean-Pierre, BREST Isabelle, COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine, DUPOUX François, EYNAUD Nicole, GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, LEGUAY Gilbert, OLLIVIER Bernard, SEVILLA Françoise

Pouvoirs : DELAUP Annie à HAUCOURT Jean-Pierre, JOUVE Bertrand à BREST Isabelle

Absents : BONNEFOY Claudie, CARNAT Benjamin

Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- Avenant au bail commercial du 13/09/2018 avec La Société « LUBERON RESTAURATION » pour la suppression des mentions se rapportant à l'obligation d'exercice d'une activité d'épicerie

1. Avenant au marché à procédure adaptée de travaux pour la rénovation de deux logements situés dans le bâtiment du groupe scolaire Jean Milon

Le conseil municipal vote l'avenant concernant le lot n° 1 maçonnerie d'un montant de 2481 € HT lié au rajout d'une isolation jointive thermo acoustique par laine de verre.

2. Modification et approbation des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV)

Le conseil municipal approuve la révision des statuts du SEV.

3. Convention avec le CAUE dans le cadre du projet d'aménagement de la place de l'église

Le conseil municipal vote à 1 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour la convention avec le CAUE afin d'élaborer une étude sur la place de l'église.

4. Convention d'adhésion au Service d'assistance au remplacement du CDG 84

Le conseil municipal approuve cette convention qui permettra d'assurer le remplacement de Monsieur Gaël Herlin suite à sa mutation.

5. Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'adhésion au service Aides financières Action Sociale (AFAS)

Le conseil municipal approuve cette convention qui permet de télédéclarer l'ensemble des données liées aux équipements financés par la CAF.

6. Révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) actualisé

Les orientations générales du PADD (modifié pour prendre en compte le SCOT) sont les suivantes :

- Orientation n°1 : Assurer et coordonner la croissance démographique et le développement économique du territoire
- Orientation n°2 : Préserver et renforcer les éléments de l'identité Saignonnaise qui font son attractivité
- Orientation n°3 : Renforcer les atouts de l'organisation territoriale actuelle de la commune
- Orientation n°4 : S'inscrire dans une démarche de territoire durable respectant l'histoire et l'identité de la commune

Après avoir débattu ces orientations, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD actualisé, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme. La délibération retraçant ce débat sera affichée pendant une durée de un mois en mairie.

7. Modification du tableau des effectifs - Création d'emplois permanents

Dans le cadre de la mutation prochaine du secrétaire général et de la responsable de la médiathèque, afin d'assurer quelques jours de « relais », le conseil municipal décide de créer à partir du 23 octobre :

- Un emploi permanent de secrétaire général à temps complet
- Un emploi permanent de responsable de la médiathèque à temps non complet 12/35^{ème}

Le Maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

